



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site web: www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 04 août 2009

à

Monsieur le Premier Ministre

Hôtel MATIGNON
57 rue de Varenne
75007 -- PARIS

OBJET : Demande de recours gracieux.

Monsieur le Premier Ministre,

Après plusieurs actions revendicatives notamment sous notre impulsion, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a créé en 2008 des groupes de travail sur le thème de l'attribution d'une bonification des années passées dans le service actif pour les personnels d'exploitation qui subissent une pénibilité au travail.

Suite à ces travaux, le constat de cette pénibilité a été reconnu et partagé par le ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO qui a adressé le 15 octobre 2008 une lettre au ministre du budget afin de solliciter son avis sur le sujet. Celle-ci est restée sans réponse.

Sous notre impulsion et suite à différentes rencontres avec le cabinet du ministre, le 20 mai 2009, une lettre du cabinet du ministre vous sollicitant pour l'organisation d'une réunion interministérielle pour arbitrage vous a été adressée avec un dossier complet. Celle-ci est aussi, semble-t-il, restée sans réponse à ce jour.

La revendication de l'attribution d'une bonification des années passées dans le service actif pour les personnels d'exploitation, les Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) exposés aux mêmes risques ainsi que tous les agents bénéficiant du service actif est plus que justifiée au regard des missions pénibles qu'ils doivent accomplir. Celles-ci sont dangereuses et portent atteinte à la santé et à la vie privée sous de multiples aspects :

.../...

- contact avec des matières nocives,
- exposition très élevée aux accidents,
- astreintes,
- horaires atypiques,
- travail de nuit,
- espérance de vie réduite.

De plus, ces personnels sont régulièrement sollicités en dehors des astreintes et effectuent des heures supplémentaires pour intervenir au service de la population notamment lors d'intempéries (chutes de neige, inondations, tempêtes, etc.).

Il est inéquitable que ces personnels ne bénéficient pas des mêmes dispositions que d'autres catégories de salariés (service des douanes, police) ayant des missions aussi difficiles, pour compenser la pénibilité de leur travail, notamment une réduction du nombre d'années à travailler pour espérer arriver à l'âge de la retraite dans de bonnes conditions ce qui est rarement le cas aujourd'hui (maladies professionnelles, accidents de travail avec séquelles, maladies musculo-squelettiques, etc.) et ce qui sera bientôt impossible eu égard aux différentes réformes touchant notamment à l'âge de départ en retraite.

C'est pourquoi nous sollicitons auprès de vous un recours gracieux afin que notre demande soit prise en compte et satisfaite dans les meilleurs délais.

Il va sans dire que les personnels concernés sont très mobilisés sur ce dossier et c'est bien compréhensible alors qu'ils risquent leur vie tous les jours et que même s'ils arrivent jusqu'à l'âge de la retraite ils en bénéficieront en moyenne 5 années de moins que le reste de leurs collègues. Ne pas répondre à leur légitime revendication serait ressentie comme une véritable injustice.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête, veuillez croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH